



DOSSIER DE PRESSE



CONFERENCE DE PRESSE

mardi 11 octobre 2005 à 11h
au
Hall Technologique
4, rue Boussaingault 67000 Strasbourg

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- 1) Communiqué de presse
- 2) Formation - Moyens Humains & techniques - Organisation
- 3) Origine des plate-formes technologiques
- 4) Rôle des plate-formes technologiques
- 5) Financement de la plate-forme technologique en hydraulique
- 6) Les plate-formes technologiques en France
- 7) Planche contact presse
- 8) Fiches par établissement

Renseignements et contacts :

Yves WERTENBERG
Animateur de la Plate-forme
Tél. +33 (0)3 88 49 99 49
Fax. +33 (0)3 88 49 99 48
Mél : yves.wertenberg@educagri.fr

PFT Hydraulique d'Alsace
Lycée Agricole
44, bd de l'Europe – BP 203
67212 OBERNAI CEDEX

Contacts Presse : ENGEES – Antoine-Georges SADOWSKI

Coordinateur de la PFT

Tél : 06 81 17 08 00

Mél : antoine.sadowski@engees.u-strasbg.fr

LEGTA – Yves WERTENBERG

Animateur de la PFT

Tél : 06 03 92 34 04

Mél : yves.wertenberg@educagri.fr

Communiqué de presse

LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE EN HYDRAULIQUE D'ALSACE

PASSE A SA VITESSE DE CROISIERE

- ❑ **La plate-forme technologique en hydraulique d'Alsace vient d'acquérir plus de 50% des équipements prévus dans le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.**
- ❑ **Un animateur de la plate-forme technologique est mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture.**

Dans le cadre de la préparation du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, quatre établissements de formation et un institut de recherche et de formation, ont décidé de s'associer pour monter une plate-forme technologique en hydraulique :

- l'ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg), mandataire du groupement,
- l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Strasbourg,
- l'IMFS (Institut de Mécanique des Fluides et des Solides de Strasbourg) UMR CNRS/ULP,
- le LEGTA d'Obernai (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole),
- Le Lycée des Métiers PEV d'Obernai (Lycée des Métiers Paul Emile Victor).

Parmi les quatre -vingt Plate-formes technologiques créées en France, c'est la seule Plate-Forme en Hydraulique. Elle a été homologuée par la Commission nationale en juin 2003.

Le projet est soutenu financièrement par la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le but principal est **une mise en commun de moyens matériels et humains - dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement** - permettant de :

- renforcer et d'améliorer l'espace servant aux activités de formation initiale et continue en hydraulique, plus particulièrement en hydraulique urbaine,
- mieux structurer les activités de prestations technologiques ou de services,
- développer une expertise au service des PME-PMI, notamment de la région Alsace,
- répondre aux besoins des collectivités locales,
- créer un lien social entre les différents types de formateurs et de personnels formés.

Plus précisément, il s'agit de disposer de matériel performant et de pointe pour conforter la formation technologique dans les établissements partenaires :

- formation de base en hydraulique (travaux pratiques),
- manipulations sur des ensembles plus complexes (déversoirs d'orage, éléments d'une STEU*, réseaux et bassins...),
- appropriation de compétences techniques à travers des travaux personnels en petits groupes.

A Obernai, deux lycées travaillent dans le domaine de l'eau et possèdent déjà des installations opérationnelles que le projet permettra de renforcer.

A Strasbourg, deux organismes d'enseignement supérieur et un institut de recherche et de formation travaillent dans des domaines similaires avec des approches et des compétences complémentaires tant au niveau matériel que scientifique et technique.

La charte de partenariat, correspondant à une convention de fonctionnement a été signée par les cinq partenaires impliqués dans le projet de Plate-Forme Technologique en hydraulique le 26 novembre 2002.

Le siège de la plate-forme technologique se situe au LEGTA d'Obernai et les moyens sont répartis sur les cinq établissements.

* STEU : Station de traitement des eaux usées

Contacts Presse : ENGEES – Antoine-Georges SADOWSKI

Coordinateur de la PFT

Tél : 06 81 17 08 00

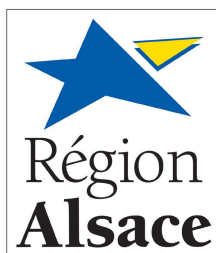
Mél : antoine.sadowski@engees.u-strasbg.fr

LEGTA – Yves WERTENBERG

Animateur de la PFT

Tél : 06 03 92 34 04

Mél : yves.wertenberg@educagri.fr



LA REGION ALSACE ET LES PLATES-FORMES TECHNOLOGIQUES

Soucieuse de promouvoir une offre technologique de proximité et de qualité aux entreprises alsaciennes, la Région Alsace participe activement au développement et au fonctionnement de quatre plates-formes technologiques.

Ainsi, la Région Alsace soutient financièrement :

- à **Haguenau** la plate-forme technologique **Usinage à Grande Vitesse**
- à **Saint-Louis** la plate-forme technologique **Métrie**
- à **Obernai** la plate-forme technologique **Hydraulique**
- à **Saverne** la plate-forme technologique **Plasturgie**

Ainsi, depuis 2000, ces quatre plates-formes technologiques ont bénéficié de **352 100 €** en fonctionnement et de **599 050 €** en investissement de la part de la Région Alsace.

Siège Social de la Plate-Forme Technologique en Hydraulique
PFT Hydraulique d'Alsace
Lycée Agricole
44, Bd de l'Europe - BP 203
67212 OBERNAI CEDEX

Contacts : Yves WERTENBERG – animateur de la PFT en Hydraulique

Mél : yves.wertenberg@educagri.fr

Tél : 03 88 49 99 49

Antoine-Georges SADOWSKI - Coordinateur de la PFT en Hydraulique

Mél : agsadows@engees.u-strasbg.fr

Tél : 03 88 24 82 68

LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE EN HYDRAULIQUE D'ALSACE

Un lien fort entre les établissements de formation aux métiers de l'eau

PRINCIPALES FORMATIONS CONCERNEES

MASTER Recherche (ULP/ENGEES/INSA).

Formations d'ingénieurs : 73 élèves ingénieurs à l'ENGEES – 25 élèves ingénieurs à l'INSA (génie civil option génie urbain).

Mastères spécialisés et CES : 20 – 25 Eau potable et assainissement (ENGEES).

Licence professionnelle Eau et environnement : 25 élèves en option hydraulique urbaine (ENGEES/ULP).

BTS Gemeau : 20 à 30 élèves (LEGTA d'Obernai).

BEP Industrie chimiques, option traitement des eaux (Lycée des Métiers PEV).

BP Hygiène et environnement (Lycées des Métiers PEV).

D'autres formations pourront bénéficier du dispositif, notamment la formation continue à travers des sessions courtes.

LA TECHNOLOGIE, LES EQUIPEMENTS AU SERVICE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX D'AUJOURD'HUI

Métrologie en hydraulique

- Mesure des vitesses et des débits : vélocimétrie laser, vélocimétrie à ultrasons, fils et films chauds.
- Mesure des pressions : chaînes de mesure, piezomètre, doppler.
- Mesure du comportement rhéologique : viscosimétrie de fluides complexes (suspensions, boues, émulsions).
- Visualisation d'écoulements : caméra numérique, vidéo et traitement d'image...

Bancs d'essais et de démonstration, modèles physiques

- d'écoulement en charge et à surface libre de fluides clairs et chargés,
- d'ouvrages de décantation, ou de séparation de phase,
- d'ouvrages de déversement en période d'orage,
- des systèmes de régulation des organes à caractère hydraulique,
- Réacteurs de traitement biologique (cultures libres, cultures fixées...).

Utilisation d'outils de simulation numérique

- Ecoulement en charge monophasique en géométrie complexe et en présence d'obstacles,
- Ecoulement en charge à bulles et transport de particules,
- Ecoulement à surface libre en prenant en compte les singularités (ressaut, confluence...).

LES MOYENS

Ressources humaines

(PR : Professeur, DR : Directeur de Recherche, M.C : Maître de Conférences, Ing : Ingénieur)

ENGEES : 1 PR, 2 MC, 2 Ing.

INSA : 2 PR, 1 MC.

IMFS : 1 PR, 1 DR, 2 MC

LEGTA : 1 PR, 1 Ing - animateur de la PFT

Lycée des Métiers PEV : 3 professeurs de lycée.

Locaux

ENGEES : hall technologique

INSA : laboratoire de mécanique des fluides appliquée, laboratoire de génie de la conception

IMFS -ULP : laboratoire d'hydraulique & hall Technologique

LEGTA : hall d'hydraulique

Lycée des Métiers PEV : salle des pilotes de traitement des eaux.

Le siège de la plate-forme technologique se situe au LEGTA d'Obernai et les moyens sont répartis sur les cinq établissements.

L'ORGANISATION

Une déontologie pour une organisation durable

Une charte générale liera les établissements au travers d'une déclaration d'intention et de définition de principes. Outre des principes de parité et de subsidiarité, cette charte établira les principes que chaque établissement s'engagera à appliquer.

La structure

La plate-forme sera administrée par un **Groupe de Suivi Institutionnel** qui sera l'organe réglementaire chargé :

- de mettre en place la structure morale effective de la plate-forme,
- de coordonner les stratégies de formation et des moyens pédagogiques,
- d'approuver les projets de convention entre les établissements,
- de veiller aux suivis des conventions, aux règlements des difficultés.

Un **Comité de Pilotage** composé de représentants de chaque composante sera l'organe exécutif, il assurera notamment :

- l'application des décisions du Groupe de Suivi Institutionnel,
- la gestion du matériel et des compétences,
- l'établissement des programmes d'action,
- l'élaboration de conventions (PME-PMI, Collectivités...),
- la gestion et répartition financière.

Un **comité de concertation** regroupant des professionnels de l'eau devra se réunir une fois par an pour vérifier la pertinence des grandes orientations et contribuer à définir les technologies auxquelles les membres de ce comité s'intéressent : collectivités locales, bureaux d'études, sociétés de service, établissements partenaires.



Financement de la Plate-forme technologique en hydraulique d'Alsace

REPARTITION PAR ETABLISSEMENT	Ministère Enseignement Supérieur & Recherche	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Région Alsace	Conseil Général 67	Ministère de l'Education Nationale
	euros TTC	euros TTC	euros TTC	euros TTC	
Montant attribué	152450	152450	76000	76000	152450
ENGEES	0	152450	45550	15000	0
IMFS-ULP	68600	0	0	0	0
INSA de Strasbourg	83850	0	30450	0	0
LEGTA	0	0	0	61000	0
Lycée des Métiers PEV	0	0	0	0	152450
Total	152450	152450	76000	76000	152450

Contacts Presse

DNA : Christian BAC – Fabien FENT (www.dna.fr)

L'Alsace : Alvezio BUONASORTE (www.alsapresse.com/)

FR3-Alsace : Francis BAERST – Catherine BOMEISL (www.alsace.france3.fr)

Le Moniteur : Laurent MIGUET (laurent.miguet@groupe-moniteur.fr)

France Bleu-Alsace : Corinne FUGLER(www.radiofrance.fr/sites/bleu-alsace/sommaire/)

Hexagone Environnement : H  l  ne BOUILLON-du-PARC (www.hexagone-environnement.com/) info@hexagone-environnement.com

La Gazette des Communes : Didier BONNET – Isabelle FRIMAT
(www.lagazettedescommunes.com) redacgazette@lagazettedescommunes.com

Environnement Magazine : Dominique BOMSTEIN (d.bomstein@victoires-editions.fr)

TSM – ASTEE (www.astee.org/communication) astee@astee.org

Le Point Economique (CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin)(www.point-eco.com)
information@strasbourg.cci.fr

Strasbourg Magazine (www.strasbourg.fr/Strasbourgfr/FR/Phantom/strasmag/)
courrier@cus-strasbourg.net

CUS Magazine (www.strasbourg.fr/Strasbourgfr/FR/Phantom/cusmag/)
courrier@cus-strasbourg.net

L'eau, l'Industrie & les Nuisances (www.waternunc.com/fr) webmaster@waterlink.net

Paysan du Haut-Rhin (http://www.ojd.com/fr/adhchif/chif_fiche.php?adhid=734)
info@ojd.com

l'Est Agricole et Viticole (<http://www.est-agricole.com/>)
journal@est-agricole.com

Agence Enseignement sup  rieur Emploi Formation : Sylvie BOUTAUDO
(<http://www.aef.info/>) 03 88 32 15 56 sylvie.boutaudou@free.fr

Carrefour du Manager et de l'Ing  nieur (<http://www.iecs.edu/carrefour/>)
bernadette.fischbach@iecs.edu

Cap' INNOV (<http://www.cap-innov.org/>)
mail@cap-innov.org

Journal de l'INSA de Strasbourg : V  ronique ZELLER(veronique.zeller@insa-strasbourg.fr)
info@hexagone-environnement.com

Les Plates-Formes Technologiques (PFT)

Les plates-formes technologiques mettent les moyens et les compétences des établissements publics d'enseignement au service des PME-PMI.

Les principes fondateurs

Le concept de Plate-forme technologique (PFT) est destiné à promouvoir et institutionnaliser, dans le cadre du plan U3M* et des contrats Plan État-Région, la mission de **soutien à l'innovation et au transfert technologique des établissements publics d'enseignement et de formation.**

L'aspect novateur et original de la démarche se situe au niveau des trois principes fondateurs de la mise en place des PFT :

- l'optimisation des moyens et des compétences dont disposent les établissements publics d'enseignement, par leur mutualisation au service des PME-PMI;
- la création d'un espace servant à l'enseignement, à la formation continue et aux prestations technologiques;
- le développement d'un travail en réseau des structures œuvrant au service du transfert technologique.

Les objectifs et organisation

Le plan U3M va permettre la mise en place d'environ 80 PFT, ouvertes aux PME-PMI sur des bases contractuelles afin de favoriser le transfert technologique vers ces entreprises et développer l'innovation. Les PFT offriront des travaux finalisés, des formations, des actions de prestations de services et des expertises, avec (ou éventuellement sans) intervention d'élèves ou d'étudiants.

Les PFT sont constituées autour de **moyens techniques regroupés** et d'une expertise en recherche-développement, à partir du **réseau** des IUT et STS, des lycées technologiques et professionnels, des lycées agricoles et des autres formations technologiques offertes par les écoles et les universités.

Les PFT n'ont pas comme vocation première d'effectuer des opérations de recherche, contrairement aux Équipes de recherche technologique (ERT) et aux Centres nationaux de recherche technologique (CNRT), qui interviennent tous deux à des niveaux différents et complémentaires.

Les PFT donnent une occasion supplémentaire aux structures scolaires et universitaires de s'insérer dans le tissu économique local et de favoriser l'insertion professionnelle de leurs élèves et étudiants.

<http://www.recherche.gouv.fr/technologie/pft/default.htm>

*U3M : Université du troisième millénaire

Les Plates-Formes Technologiques (PFT)

Cadrage général

L'unité de site d'une PFT est-elle requise et sa thématique doit-elle être unique?

- La mise en place d'une PFT doit résulter d'une étude d'insertion soignée, prenant en compte l'existence d'une demande des entreprises, notamment des PME-PMI. L'unité de site n'est donc pas requise mais la multipolarité doit se justifier par des **complémentarités clairement définies** dans un domaine spécifique. Dans certains cas, il est aussi envisageable que, tout en remplissant une fonction de prestations technologiques dans un domaine spécifique, elle soit le sous-ensemble d'une PFT regroupant plusieurs domaines complémentaires ou non.

Par ailleurs, il est entendu que les sites d'implantation seront essentiellement choisis dans **les villes moyennes**. Les PFT situées dans les agglomérations sièges d'une université ne sont cependant pas écartées à priori dans la mesure où ces sites permettent plus facilement l'adossement des PFT à une expertise en recherche-développement de qualité. C'est l'existence d'un besoin non satisfait des PME-PMI ou d'une potentialité d'incitation à l'innovation qui doit décider de la pertinence de créer une PFT. Ainsi pour des raisons qui peuvent être opposées, une grande ville et une zone rurale peuvent ressentir les besoins de favoriser l'émergence d'une PFT.

Les PFT devront-t-elles répondre à un modèle unique et normé?

- Au niveau régional, l'organisation du fonctionnement d'une ou de plusieurs PFT doit répondre à des soucis de lisibilité et de cohérence vis à vis des PMI-PME mais aussi des ses partenaires (collectivités, chambres consulaires, **ANVAR**, autres établissements publics,...). Compte-tenu des diversités et spécificités locales, il ne peut y avoir un modèle unique. L'essentiel est d'offrir aux PMI-PME des prestations de qualité (au sens de la norme) et de travailler au sein de réseaux, régional bien sûr, mais également national pour les PFT du même domaine. Il n'est par conséquent pas question de donner un cadre rigide au concept de PFT en imposant de façon centralisatrice et normative un ensemble de règles uniques mais d'explicitier les spécificités des PFT en définissant un certain nombre d'objectifs et de principes généraux qui doivent être pris en compte lorsque la mise en place d'une PFT est envisagée.

Les PFT sont-elles uniquement le lieu de prestations technologiques?

- La PFT prend tout son sens lorsqu'elle réunit dans **un même espace technologique** à la fois **les activités de formations initiales et continues et les prestations technologiques** pour les PMI-PME. Il serait réducteur d'isoler et de spécialiser des enseignants dans l'une ou l'autre de ces activités. Il ne s'agit pas d'opposer, ni de cloisonner, mais d'exercer des activités

complémentaires en intégrant ces trois fonctions.

Une des spécificités des PFT sera l'articulation entre les actions pédagogiques, c'est à dire les coopérations technologiques effectuées dans le cadre de la formation, et les prestations.

Aussi, ces activités, en lien étroit avec les réalités industrielles, permettront aux enseignants d'enrichir et de renforcer leurs activités premières d'enseignement.

Par ailleurs, il est utile de rappeler le rôle particulièrement positif que joue, en matière d'insertion professionnelle, les activités de prestations technologiques et de transfert de technologie. Les développer permettra, mieux encore, de valoriser le potentiel de nos élèves et étudiants auprès des entreprises.

Quels établissements publics pourront concourir à la mise en place d'une PFT?

- Les lycées professionnels, les sections de STS, les IUT, les écoles d'ingénieurs, les universités sont concernés par la mise en place des PFT. C'est l'ensemble du dispositif national de formations technologiques qui doit se mobiliser pour structurer et renforcer une fonction qui était déjà en partie, et de façon très inégale, réalisée par ces établissements.

Chaque établissement doit pouvoir, au travers des prestations technologiques, renforcer son identité, de par les relations plus nombreuses qu'il nouera avec les milieux économiques mais aussi par la valeur ajoutée qu'il retirera des échanges et contacts avec les autres établissements. Cette synergie sera d'autant plus importante que les établissements seront proches et travailleront en réseau.

L'université, dans le cadre d'U3M et au travers des Contrats de plan Etat/Région (CPER), pourra être, au niveau local, un acteur fédérateur de cette synergie, notamment par son apport en matière d'expertise en recherche-développement.

Articulation avec les dispositifs existants

Comment s'insèrent les PFT dans les dispositifs d'aide aux entreprises?

- Il paraît opportun qu'au sein d'une région, les PFT **soient mises en réseaux**, afin qu'elles participent le plus efficacement possible aux cotés des dispositifs actuels (RDT, CRITT, CRT, CTI, ANVAR, aides régionales et départementales, ...) à la mission d'aide et de soutien aux PMI-PME. On voit tout de suite l'intérêt d'harmoniser et de mettre en cohérence l'ensemble des forces régionales.

Il serait souhaitable que localement, un comité régional, regroupant les principaux acteurs, notamment les services compétents du rectorat, et animé par le délégué régionale à la recherche et à la technologie (**DRRT**), se mette en place et soit chargé de veiller à cette mission. Il sera déterminant pour la réussite d'une PFT qu'un pilotage cohérent de l'ensemble de l'activité technologique sur le site soit démontré ou mis en place.

La lisibilité des structures professionnalisées doit être, en effet, incontestable et la nécessaire complémentarité entre ces structures, que ce soit en termes de thématiques ou en termes de nature des prestations, doit être clairement affirmée. Pour cela, un état des lieux de l'ensemble des dispositifs intervenants sur le champ de l'appui technologique, avec clarification des articulations, devrait être la première tâche d'un tel comité.

Quels liens avec la recherche?

- Si les activités de prestations technologiques restent généralement à un niveau très opérationnel, il est important **d'établir des liens étroits avec les laboratoires de recherche**, notamment avec les équipes de recherches technologiques (**ERT**). En effet la recherche fondamentale, de plus en plus opérative, comme les activités de prestations ou de transfert de technologie suppose de plus en plus, elle aussi des efforts d'intégration et de communication.

Dans la mesure où les PFT ne prennent tout leur sens que dans un environnement de formation technologique et d'expertise en recherche-développement, dont elles sont le prolongement vers les entreprises, l'adossement à des laboratoires de recherche de qualité doit être recherché.

Pour les PFT essentiellement basées sur des établissements universitaires, l'ouverture vers les lycées pourra être recherchée en les associant chaque fois que cela est possible. Inversement, pour les PFT dont les porteurs sont uniquement des établissements scolaires, cet adossement peut être trouvé par le biais d'une participation à des réseaux nationaux dans les domaines concernés.

Fonctionnement

Les activités de PFT supposent-elles des compétences spécifiques?

- Dialoguer avec les entreprises, établir un cahier des charges, respecter les coûts et délais, offrir une prestation de qualité, négocier des contrats, protéger la propriété industrielle, assurer un suivi, conduire le projet, etc, sont des compétences spécifiques aux prestations technologiques. Les pionniers des prestations technologiques l'ont appris après un parcours initiatique souvent long et expérimental.

Une formation continue et initiale devrait être proposée aux enseignants. Les professeurs qui encadrent les formations à la conduite de projet ainsi que les experts impliqués dans les structures de prestations, d'interface ou de ressources technologiques (CDT, CRITT, CRT, ...) sont les mieux armés pour assurer ces enseignements.

Par ailleurs, l'adossement à des laboratoires ou d'autres partenaires "amont" permettront plus facilement l'actualisation et la maîtrise des avancées technologiques, garant du professionnalisme de la PFT.

La création d'une structure juridique, telle qu'un GIP, est-elle obligatoire?

- La question de la structure juridique doit être envisagée au cas par cas. La diversité des PFT (nombre et nature des établissements publics, nombre et diversité des partenaires privés, participation des collectivités et d'autres institutionnels, ...) et la nécessaire souplesse qui doit procéder à sa mise en œuvre et à son fonctionnement, rend trop rigide l'exigence d'une structure juridique unique. Celle-ci peut avoir des effets négatifs vis à vis d'un dispositif qui est souhaité varié et ouvert.

En tout état de cause, **la loi du 12 juillet sur l'innovation et la recherche** (article 9) offre la possibilité aux lycées, en collaboration avec d'autres organismes de formation et des acteurs publics et privés (notamment les entreprises), de créer des GIP en vue de réaliser des actions de transfert de technologie. En l'occurrence, les GIP prévus dans le cadre de la loi pré-citée seront " locaux " afin d'alléger les modalités de gestion.

Par nature, le GIP constitue une structure juridique destinée à mettre en œuvre des partenariats publics et privés. C'est dans cette optique que les acteurs devront s'interroger sur l'opportunité de la constitution d'un GIP.

Comment peut être assuré le fonctionnement courant des PFT?

- Pour l'essentiel, les moyens de fonctionnement courant des PFT doivent provenir de leur activité propre et des partenariats qu'elles auront su nouer avec les entreprises locales. Pour autant, lorsque les établissements utilisent des matériels dévolus à la PFT, il pourrait être demandé à ceux-ci de concourir au fonctionnement de la PFT qu'ils utilisent.

L'objectif à terme est de tendre vers l'auto-financement pour le fonctionnement courant en veillant à ce que la nature et le coût de facturation des prestations ne donnent pas prise aux critiques éventuelles de concurrence déloyale vis à vis d'entreprises locales. Par ailleurs, la PFT pourra solliciter toutes les formes d'aides financières dédiées, notamment celles de l'ANVAR.

En tout état de cause, les modalités de fonctionnement devront être déterminées par les différents partenaires lors de la mise en place des PFT. De même, les modalités financières devront être appréhendées au regard des différentes missions ; en effet, le registre n'est pas le même lorsqu'il s'agit de mission de formation ou de prestations technologiques.

Pour les indemnités correspondant aux nouvelles sujétions du personnel, dans le cas où cette contrainte n'est pas prévue dans leur statut (ouverture des locaux par exemple) ou à de nouvelles charges en matière de formation et/ou de prestations technologiques, deux cas peuvent être envisagés : si la PFT est organisée en GIP, la rémunération est possible via le GIP sous une forme à déterminer; dans les autres cas, la rémunération des personnels sera régie par un décret en cours de finalisation. La loi sur l'innovation, prévoit, en effet, les modalités de rémunération des personnels engagés dans les actions de transfert de technologie lorsqu'elles s'inscrivent en sus des obligations de service d'enseignement.

En ce qui concerne la mise à disposition de personnels, elle doit être envisagée au cas par cas entre les partenaires publics de la PFT. Les perspectives très limitées de créations d'emplois en

loi de finances ne permettent pas d'envisager de soutien de ce type au niveau du ministère de l'éducation nationale.

Comment sera résolu le problème de l'accès aux locaux et aux matériels des établissements?

- Ce problème devrait être résolu par des conventions entre les partenaires, chaque PFT imposant un minimum de réglementation. Pour les problèmes des éventuelles détériorations, de sécurité liés à l'utilisation de machines et de responsabilité de l'État, un certain nombre de réponses, notamment celles concernant l'assurance pour les lycées, sont contenues dans le guide méthodologique des coopérations technologiques lycées-entreprises diffusé par le CNDP.

Quelle sera la procédure de mise en oeuvre d'une PFT et comment est réalisée l'expertise des projets de PFT présentés dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région (CPER)?

- Le principe de base est de ne pas imposer un modèle unique et normé mais de veiller à la mise en place d'un dispositif efficace et cohérent de soutien aux entreprises locales. Par conséquent, la mise en oeuvre d'une PFT devrait être le fruit d'un échange entre les échelons régionaux et nationaux, la première étape étant de disposer d'un projet finalisé et parfaitement documenté, accompagné d'un état des lieux concernant le dispositif local de formation et de soutien aux entreprises et d'une étude d'insertion soignée de la demande industrielle. Le rôle national sera essentiellement celui d'un incubateur de PFT, incubateur accompagnant la démarche régionale de conseils, de propositions et suggestions, lui permettant d'améliorer et de compléter éventuellement le projet avec au besoin rencontre avec les partenaires potentiels et visite sur place. Cependant, il faut envisager le cas des PFT dont la création est envisagée dans le cadre du CPER et accompagnée de demande de financement, notamment en terme immobilier. Dans ce cas, même si le projet prend totalement en compte les objectifs affichés et que l'avis devrait être a priori favorable, une validation formelle par la direction de la programmation et du développement (DPD), après expertise par les directions concernées (direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et direction de l'enseignement supérieur (DES) au ministère de l'éducation nationale, direction de la recherche (DR) et direction de la technologie (DT) au ministère de la recherche) sera nécessaire conformément aux directives du Premier Ministre concernant tous les projets inscrits dans les CPER.

ETAT DES PFT - mars 2005

Région	Localisation (N°de dossier CPER)	Thème - Titre - "Sigle"	Habilité en	GIP paru le
Alsace				
	Haguenau (1029)	Productique - UGV-Gestion de production	2002	
	Obernai (1030)	Hydraulique	2003	
Aquitaine				
	Agen (2024)	Génie des procédés agroalimentaires -Transformation des végétaux - "Alitec 47"	2002	
	Anglet (2036)	Bâtiment et travaux publics - "BTP- ESKAL"	2002	
	Périgueux (2057)	Génie des procédés appliqué à l'agro-industrie (Pôle périgourdin)	* 2004	
	Dax (2064)	Transformation du bois (Aquitaine bois)	* 2004	
Auvergne				
	Clermont-F./Montluçon (3008)	Mécanique et productique - "Mec@prod"	2001	
	Aurillac (3009)	Agroalimentaire : Produits laitiers - Plats cuisinés	2003	
Bourgogne				
	Le Creusot (4015)	Conception et réalisation de formes tridimensionnelles (CRFT) - "PLATFORM3D"	2001	
	Dijon-Chenôve (4025)	L'automatisation des systèmes de production industrielle	** 2003	
	Auxerre (4028)	Optimisation des produits et processus de production industriels - PFT de l'Yonne	2004	
Bretagne				
	Rennes (5050)	Génie civil et mécanique	* 2004	
	Brest (5052)	Synergie ressources technologiques du Finistère - "SYRTEF"	* 2004	
	Pontivy (5054)	Procédés, diagnostic environnemental et bio-ressources - "PRODABIO"	2005	
Centre				
	Villemandeur/Montargis (6008)	Matériaux pour la mécanique et les machines spéciales	2003	
	Chinon (6003)	Maintenance industrielle et sécurité des systèmes de production	2003	
	Chartres (6012)	Ingénierie industrielle et électronique	2004	
	Vierzon (6015)	Les matériaux et la maîtrise des formes	** 2004	
	Amboise (6016)	Plasturgie et composites - "PI@sticompo Centre-Val-de-Loire"	2004	
	Dreux (6017)	Procédés et qualité dans les industries pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires	* 2004	
Champagne-Ardenne				
	Saint-Dizier/Vitry le Fr. (7007)	Génie industriel transitiq	2000	
	Charleville-Mézières (7021)	Génie industriel - Mise en œuvre des matériaux	2001	
	Chaumont (7022)	Transformation du bois	2001	
	Châlons-en-Champagne (7042)	Génie industriel et productique	2002	
Franche-Comté				
	Besançon (9022)	TIC	2000	
	Vesoul (9019)	Production, UGV	2002	
	Mouchard (9018)	Bois	2002	
	Vesoul (9023)	Ingénierie et développement en Agroéquipements	** 2003	
	Morteau (9022)	Conception et mise en production de produits micro-techniques - "3D MICRO"	** 2004	
	Morez (9025)	Optique industrielle et vision au service des entreprises / Développement et intégration de solutions optiques	1 an ** 2004	
Ile-de-France				
	Saint-Denis-La Plaine (10045)	Arts, Sciences et Technologies - "AST"	2003	
	Saint-Denis-La Plaine (10051)	Mécanique, Matériaux, Productique - "2MP"	2004	
	Mantes en Yvelines (10029)	PFT mécatronique	2005	
Languedoc-Roussillon				
	Nîmes (11030)	Productique, maintenance, électrotechnique,TP.	2001	
	Béziers (11035)	Productique, plasturgie, Travaux publics	2001	
	Perpignan (11036)	Productique, micro-mécanique, électrotechnique, agro-alimentaire	2001	
	Mende (11041)	Multimédia, Electrotechnique, Traitement des matériaux, Agroalimentaire	** 2003	
	Carcassonne (11043)	Mesures portables - PFT de l'Aude	* 2004	
Limousin				
	Limoges (12028)	Mécatronique	2002	

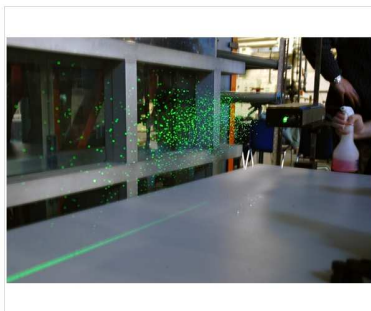
ETAT DES PFT - mars 2005

Région	Localisation (N°de dossier CPER)	Thème - Titre - "Sigle"	Habilité en	GIP paru le
	Felletins (12010)	Bâtiment-réhabilitation	2003	
	Tulle (12009)	Bois-construction	2003	
	Egletons (12011)	Travaux-publics	2003	
Lorraine				
	Saint-Dié (13016)	Ingénierie de la conception	2000	
	Epinal (13029)	Bois	2000	
	Saint-Avold (13038)	Simulation des procédés en plasturgie et comportement rhéologique des matériaux - "SIMUPLAST"	2001	
	Bar-le-Duc (13041)	Agroalimentaire	2002	
	Epinal (13039)	Textile - "LORHATEX"	2002	
Midi-Pyrénées				
	Montauban (14034)	Assemblage électronique	2001	
	Rodez (14035)	Conception de nouveaux produits industriels	2001	
	Rodez (14037)	Produits carnés et salaisons	2001	
	Albi (14036)	Produits et processus automatisés en PME	2001	
	Albi-Fonlabour (14038)	Gestion et maîtrise de l'eau et des déchets	2002	
	Aubin (14049)	Métiers du bois - PFT bois	2005	
	Fourmies (15059)	Science des matériaux et procédés pour fonderie	2003	01/04/2005
Béthune (15060)	Génie civil et urbain	** 2003		
Basse-Normandie				
	Cherbourg (16019)	Génie industriel-productique - "RESOTEC"	2002	22/03/2003
	Alençon (16021)	Plasturgie - "MECANIPLAST"	2002	10/07/2003
Haute-Normandie				
	Le Havre (17008)	Mécanique des systèmes en composites	2000	
	Evreux (17009)	Microbiologie du froid	2001	16/03/2005
	Fécamp (17029)	Production électrique à sources multiples pour sites autonomes avec énergie locale	2004	
Pays-de-la-Loire				
	Laval (18038)	Réalité virtuelle	2001	
	Angers (18041)	Biotechnologies moléculaires	2002	
	Angers (18042)	Productique	2002	
	Saint-Nazaire (18043)	Procédés de transformation de la matière et des matériaux	2002	
	Cholet (18045)	Prototypage rapide - design mode - "E-Mode"	2004	
	La Roche sur Yon (18046)	Composites - PFT Automatisation et composites	* 2004	
Picardie				
	Amiens (19006)	Agro-alimentaire	2001	
	Creil (19004)	Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité - "HSEQ"	2001	
	Saint-Quentin (19009)	Mécatronique	2002	
Poitou-Charentes				
	Rochefort (20028)	Plasturgie et outillage	2003	
Provence-Alpes-Côte d'Azur				
	Aix-en-Provence (21029)	Génie mécanique	2002	
	Avignon (21031)	Agroalimentaire	2003	
	Marseille (21030)	Energie-gaz	2003	
	Toulon (21033)	Sciences marines et sous-marines - "PFT I2M"	* 2004	20/05/2004
Rhône-Alpes				
	Oyonnax (22027)	Plasturgie	2000	
	Saint-Etienne (22028)	Optique et vision	2000	
	Chambéry (22026)	Matériaux composites - "COMPOSITEC"	2000	
	Lyon (22065)	Création et conception de produits textiles innovants	2005	
	Givors (22066)	Design et microtechniques - "ID PRO"	**2005	
DOM-TOM				
	Mayotte (29001)	Agriculture	2001	
	Polynésie (27007)	Génie des procédés - Substances naturelles	2002	
NB : * PFT homologuée avec recommandations (à suivre)				
** PFT homologuée avec réserves à lever				
*** PFT ajournée, non homologuée				

PLANCHE CONTACT PRESSE



01_PIV 01.JPG



02_PIV 02.JPG



03_Hall ENGEES IMFS boussaingault.JPG



04_Hall Lycée des Métiers01.JPG



05_Hall Lycée des Métiers02.JPG



06_Hall LEGTA 01.JPG



07_Hall LEGTA 02.JPG



08_Hall LEGTA 03.JPG



09_Hall LEGTA 04.JPG



10_Hall LEGTA05.JPG



11_Hall LEGTA 06.JPG



12_Hall LEGTA 07.JPG



13_Hall LEGTA 08.JPG



14_PFTHydroAlsace.jpg



15_Logo ENGEES.jpg



16_Logo INSA.jpg



17_Logo LEGTA.jpg



18_Logo Lycée des Métiers.jpg



19_Logo ULP.jpg



20_Logo CNRS.gif

Ces fichiers sont disponibles sur simple demande à yves.wertenberg@educagri.fr